



CONFEDERATION DES PROFESSIONNELS  
INDEPENDANTS DE L'HOTELLERIE

Paris, le 4 novembre 2010

Madame Martine AUBRY  
Première Secrétaire du Parti Socialiste  
10 rue de Solférino  
75007 PARIS

Madame la Première Secrétaire,

Depuis la signature du Contrat d'Avenir le 28 Avril 2009, notre Profession, fait l'objet, notamment de la part de votre parti politique, de nombreuses attaques et critiques au sujet de la baisse du taux de TVA sur la restauration à consommer sur place.

En effet, vos représentants ont tendance à considérer ce taux de TVA comme une « niche fiscale ». Or, les organisations professionnelles telles que la nôtre, la Confédération des Professionnels Indépendants de l'Hôtellerie qui représentent des entreprises patrimoniales qui n'ont pas pour objet la rémunération de leurs actionnaires groupes financiers, se sont battues depuis de très nombreuses années, pour obtenir non pas « un cadeau de la part du gouvernement » mais bel et bien la réparation d'une injustice fiscale vis-à-vis de la restauration à emporter ainsi que le rétablissement d'une équité fiscale permettant aux restaurateurs de revendre au taux de 5,5% des produits achetés à ce même taux. Rappelons à ce sujet que les produits achetés au taux de 19,6% continuent à être revendus par les restaurateurs à 19,6%.

---

Nous vous rappelons qu'en contrepartie de cette baisse de TVA, **la Profession a signé avec le gouvernement un contrat d'avenir établi sur 3 ans et dont les obligations ont été respectées par les entreprises du secteur.**

M. Hervé Novelli l'a souligné lors de la conférence de presse du 30 juin 2010 mais également lors des rencontres nationales du Tourisme le 18 octobre dernier. De plus, le rapport présenté le 28 octobre par le sénateur M. Michel HOUEL confirme les efforts entrepris par les professionnels.

Les petites entreprises indépendantes du secteur représentent de très nombreux emplois qui ne feront jamais l'objet d'une délocalisation comme on peut malheureusement le constater dans les grandes entreprises industrielles.

Aujourd'hui, nous constituons **le secteur N°1 en France pour la création d'emplois** (+ 30 000 sur un an). Les objectifs du contrat ont été atteints ainsi que l'observe le rapport de M. HOUEL : « *engagement fort des professionnels, prix en baisse, emplois en hausse et avancées sociales très significatives mises en application au 1<sup>er</sup> mars 2010 (grille des salaires conventionnelle revalorisée, versement d'une prime TVA, 2 jours fériés supplémentaires (en plus des 8 jours fériés existants) et prochainement la mise en place d'une couverture de santé* ». Il faut par ailleurs souligner l'effort entrepris par les entreprises sur le volet investissement, même s'il est encore fragile, afin de rénover leur outil de travail et apporter une meilleure qualité d'accueil à leurs clientèles.

Aussi, arrêtons de tirer à boulets rouges sur les professionnels de la restauration. Ils ne sont ni des voleurs ni des privilégiés. **La baisse de TVA a été, pour beaucoup de petites entreprises indépendantes que nous représentons, une grande bouffée d'oxygène et a permis dans de nombreux cas de maintenir les emplois dans un contexte économique très difficile.**

Aussi, nous ne pouvons plus tolérer ces critiques injustifiées. Lorsqu'une Profession tient de tels engagements, il faut savoir le reconnaître et le saluer et non pas chercher à faire une généralité de l'acte isolé de quelques entreprises n'ayant pas voulu joué le jeu.

Vous remerciant, par avance, de l'attention que vous accorderez à ce courrier,

Veillez agréer, Madame la Première Secrétaire, l'expression de notre haute considération.

Gérard GUY  
Président national CPEH

Robert TOUCHET  
Président national des restaurateurs